



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 18 h 30..... : 15  
Nombre de conseillers votants à 18 h 30..... : 32



### Rapporteur : Monsieur le Maire

#### ❖ Réunion du Conseil Municipal à Huis Clos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de tenir la séance dudit conseil à **huis clos**.

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Thierry DAVAUT en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2020.



**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –  
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –  
SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Rapporteurs :** Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales  
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances  
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 19 NOVEMBRE 2020**  
**Exécutoire le 23 novembre 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

**ASSURANCES**

Dossier sinistre tennis de la Béchellerie  
Acceptation de l'indemnité de 247 013,18 €.

**DECISION N° 2 DU 4 DÉCEMBRE 2020**  
**Exécutoire le 4 décembre 2020**

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

Convention précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République  
Renouvellement de la convention signée avec Madame Marie-Agnès KREBS pour une durée de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 moyennant une redevance mensuelle de 650,00 €.

**DECISION N° 3 DU 8 DÉCEMBRE 2020**  
**Exécutoire le 11 décembre 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**



ASSURANCES

Contrat « véhicules à moteur » n° 090345 B

Avenant n° 2 d'un montant de 919,52 € pour régularisation du contrat



**DECISION N° 4 DU 8 DÉCEMBRE 2020**  
**Exécutoire le 11 décembre 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**  
ASSURANCES  
Contrat « dommages aux biens »  
Avenant de régularisation n° 2 d'un montant de somme de 1.032,29 €

**DECISION N° 5 DU 8 DÉCEMBRE 2020**  
**Exécutoire le 11 décembre 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**  
Tarifs publics - Année civile 2021  
(décision tarifaire consultable sur le site de la ville)

❖ **Affaires Générales – Assurances – Remboursement de sinistres pour l'année 2020**

**Monsieur VALLÉE** fait part des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances dont le montant total s'élève à **263.401,197 €**.

❖ **Affaires Générales – Assurances – Protocole d'accord avec M. PAUL et Mme MOURILLE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise le versement d'une indemnité transactionnelle dans le cadre du protocole d'accord signé avec M. PAUL et Mme MOURILLE,
- 2) Précise que la moitié de la facture soit 1.613,27 € sera versée à l'entreprise CREA'VERT domiciliée ZA la Haute Limougière – 37230 FONDETTES.

❖ **Finances**

**A – Budget Principal 2020 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Examen et vote**

**Monsieur Benjamin GIRARD** signale qu'il s'agit de la dernière Décision Budgétaire Modificative de l'année.

En section de fonctionnement, de nouvelles recettes sont enregistrées : le Fonds Départemental de Péréquation de l'ancienne Taxe Professionnelle pour 14 775,00 €, des dégrèvements de taxe foncière pour 14 130,00 €, des recettes réaffectées en dépenses et notamment des remboursements d'assurance à hauteur de 235 970,00 € pour les tennis de la Béchellerie.

En dépenses, il souligne un complément pour les dépenses de personnel pour 75 000,00 € et des régularisations à la suite de conséquences de la COVID qui induit des dépenses ainsi que des recettes en moins.



En section d'investissement, il signale un complément de recettes de subvention notamment pour les deux véhicules électriques acquis en 2020. Il précise qu'en dehors de cela il n'y a que des réductions de recettes et il souligne particulièrement que cette DBM permet, au final, une diminution du programme d'emprunt à hauteur de 2,3 millions d'euros au lieu des 2,5 millions prévus initialement. Il explique que cela permettra à la ville de poursuivre son désendettement puisque l'annuité du capital à rembourser s'établit à 2,42 M€.

En dépenses, il précise que les crédits de l'assurance pour le tennis permettent l'inscription de crédits pour les travaux de réparation et il souligne trois diminutions de crédits pour les acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du budget principal – exercice 2020.

#### **B – Budget annexe 2020 – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

**Monsieur Benjamin GIRARD** explique qu'il s'agit de dépôts et cautionnements reçus à hauteur de 17 500,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – exercice 2020.

#### **❖ Finances – Budget Primitif 2021 – Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale – Demande de versement avant le vote du budget**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Verse une subvention d'équilibre au budget du CCAS dès le mois de janvier et en l'absence de vote du budget de la Ville, si la trésorerie du CCAS le nécessite,
- 2) Dit que ce montant s'établira à 300 000,00 € et sera ajusté au moment de la préparation du budget primitif 2021 du CCAS.

#### **❖ Finances – Budget Primitif 2021 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement par anticipation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **1 616 050,00 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous :

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2021
Programme de démolitions 2021	180 000,00 €	23-2313-824
Allée des Grands Hommes Structure métallique Arceaux bancs	15 000,00 €	21-2128-823
<b>TOTAL</b>	<b>195 000,00 €</b>	

#### ❖ Finances – COVID 19 – Remises gracieuses de loyers

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la remise de dettes telle que sollicitée par l'association concernée et listée ci-dessous :

LOCATAIRE	ADRESSE	PERIODE	MONTANT	IMPUTATION
Bridge Club	15 rue André Ampère	4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	3918.66 €	752 DIV100

- 2) Dit que le titre de recettes ne sera donc pas encaissé pour la période indiquée.

#### ❖ Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 novembre et le 7 décembre 2020

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

#### ❖ Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 22 décembre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 22 décembre 2020.



❖ **Ressources Humaines – Mise à disposition d'un agent à la Direction des Finances – Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte le recours au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement à la Direction des Finances et de la Commande Publique,

❖ **Compte rendu du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du jeudi 17 décembre 2020**

**Monsieur BOIGARD** explique qu'un bilan des différents registres a été présenté par un assistant de prévention ainsi qu'un bilan des accidents du travail du dernier trimestre. Par ailleurs une information a été faite sur l'état d'avancement des visites du travail par le médecin du centre de gestion, la gestion des poubelles au rez de chaussée du centre administratif dans le local logistique ainsi que la gestion du recyclage des masques usagés.

Enfin, il signale que la journée ARTT de la collectivité est fixée le 14 mai 2021.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire - Comptes rendus de la réunion du conseil métropolitain des 23 novembre et 17 décembre 2020**

Conseil métropolitain du 23 novembre 2020 :

**Madame LEMARIÉ** signale l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour le fonctionnement des piscines municipales dont celle de Saint-Cyr-sur-Loire à hauteur de 95 000,00 € et, dans le cadre de la pandémie de la COVID, d'un fonds de soutien aux actions économiques et sociales des communes de la Métropole.

Conseil métropolitain du 17 décembre 2020 :

**Madame LEMARIÉ** signale l'intervention du nouveau Président de l'Université, Monsieur Arnaud GIACOMETTI, et la présentation de ses projets. Figurait également à l'ordre du jour de ce conseil, l'adoption du nouveau règlement intérieur de la Métropole. Elle explique que les débats se sont ensuite envenimés et que M. DENIS, Maire de Tours, a démissionné de son poste de Président du Syndicat Mixte de l'aéroport car, contrairement à la majorité, il est opposé à son maintien. Un autre point de désaccord est également apparu avec le projet d'échangeur autoroutier au niveau du Centre Commercial des Atlantes et la suppression de celui de Tours Centre.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information des jeudi 3, lundi 7 et mardi 8 décembre 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –  
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame Valérie JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle**

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 14 décembre 2020**

Il n'y a rien de particulier à signaler.

❖ **Vie sociale – Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2023 – Adhésion de la Ville**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Renouvelle l'adhésion de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire au Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2020-2023,
- 2) Accepte l'ensemble des dispositions et engagements pris dans le cadre de ce protocole,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer le Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

❖ **Action culturelle – Présentation du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) financé par la Région Centre Val de Loire pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre une aide financière au titre du PACT 2021.

❖ **Action culturelle – Foyer d'Accueil Médicalisé du Pôle Santé Mentale La Confluence de Saint-Cyr-sur-Loire – Convention dans le cadre du PACT 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE**

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative  
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances**

❖ **Enseignement – Ecole privée St-Joseph – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires – Régularisation au vu du compte administratif 2019 – Dotation forfaitaire au titre de l'année 2020-2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- \* POUR : 29 VOIX
- \* CONTRE : - VOIX
- \* ABSTENTIONS : 3 VOIX (M. LEBOSSÉ et ses pouvoirs M. VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- 1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2020-2021 à :
  - 1 199,64 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en maternelle,
  - 365,37 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en élémentaire,
- 2) Fixe le montant de la régularisation à **9 318,60 €** pour l'année civile 2020, à partir du Compte Administratif 2019,
- 3) Précise que les montants précités seront révisés en fonction des éléments fournis par le Compte Administratif 2020.

❖ **Enseignement – Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) à l'école Roland Engerand – Convention tripartite**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2020-2021.

❖ **Enseignement – Occupation des locaux scolaires de l'école Périgourd – Convention avec l'IRECOV**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Association CISPEO – Avenant à la convention pour le dispositif « Bout'chou service »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de l'avenant,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer l'avenant à la convention initiale et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs sans Hébergement « Le Moulin Neuf » – Modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs « Moulin Neuf »,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 2 décembre 2020**

**Madame BAILLEREAU** signale que le DASEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Dominique BOURGET quitte la Région. Le nom de son successeur n'est pas, à ce jour, connu.



**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –  
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteur :** Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement, à l'Embellissement de la Ville et aux Moyens Techniques

❖ **ZAC Ménardière–Lande–Pinauderie – Travaux d'aménagement des extérieurs de la maison de quartier Denise DUPLEIX – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres et choix de l'attributaire – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres et attribue le marché à l'entreprise TTPL de Cinq Mars la Pile pour un montant HT de 218 675,23 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer le marché avec l'attributaire désigné par le Conseil Municipal,

❖ **Acquisitions foncières – Lotissement « rue du Clos Volant »**

**A – Acquisition des droits indivis des parcelles cadastrées section BI n° 98 et 120 appartenant à M. BISSON et Mme HAASER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur BISSON et Madame HAASSER les droits indivis attachés aux parcelles cadastrées section BI n°98 et 120, sises rue Lucien Richardeau, dans le lotissement « rue du Clos Volant »,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
- 3) Désigne la SCP GRANDON-BERTRAND, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**B – Acquisition des droits indivis des parcelles cadastrées section BI n° 98 et 120 appartenant à M. BARQUE et Mme LE BRIS**



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur BARQUE et Madame LE BRIS les droits indivis attachés aux parcelles cadastrées section BI n°98 et 120, sises rue Lucien Richardeau, dans le lotissement « rue du Clos Volant »,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
- 3) Désigne la SCP GRANDON-BERTRAND, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Construction d'une maison de quartier – Lot n° 4 – charpente bois et murs à ossature bois attribué à l'entreprise JCB Construction – Absorption de cette entreprise par l'entreprise SENNEGON – Avenant de transfert – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cet avenant de transfert**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et à signer l'avenant de transfert au lot n°4 charpente bois et murs à ossature bois au profit de la société SENNEGON d'AZAY-LE-RIDEAU.

❖ **Environnement – Chantier école de travaux de taille – Convention avec le CFPPA de Tours Fondettes Agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain -Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 30 novembre 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**Pour le Maire absent,  
Le Premier Adjoint,**



Patrice VALLÉE.